

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 28 novembre 2022*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 14  
De votants : 15

Date de convocation : 18 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

**Etaient présents :**

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Nadine, CASTANIER Michel, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean-Marc.

**Etaient absents :** Martine COURTOIS (a donné pouvoir à Nadine CASTANIER).

**Secrétaire de séance :** Yoann PLANTECOSTE

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Compte rendu des travaux AEP Bellevue-La Viale
- 2/ Dossiers DETR 2023
- 3/ Convention avec la Fédération Départementale de la pêche pour le plan d'eau
- 4/ Questions diverses

## **I/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX AEP BELLEVUE-LA VIALE**

Les travaux d'AEP réalisés par l'entreprise LAPIERRE pour un coût total de 29 095.00 € TTC subventionnés par le Fonds Cantal Solidaire à hauteur de 6 000 €, concernent le remplacement de la conduite principale d'adduction d'eau sur le secteur de la Viale. Afin de minimiser les dépenses, le personnel communal s'est chargé de la pose de la conduite et des branchements. L'ensemble des travaux ont été finalisés fin novembre.

## **II/ PRÉSENTATION DES DOSSIERS DÉPOSÉS POUR LES DEMANDES DETR 2023**

### **1) Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif – Tranche N°1 :**

Suite au diagnostic du système d'assainissement actuellement en cours, Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de programmer une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux sur le réseau pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

Après délibération, le conseil municipal décide de demander une aide l'état au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40% pour la première tranche des travaux à réaliser, le montant de la dépense s'élève à 168 000.00 € HT.

### **2) Les travaux de voirie 2023**

Monsieur le maire présente le devis établi par le service Cantal Ingénierie et Territoires pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et dépendances pour l'année 2023 pour un montant de 131 898.17 €

Il concerne les voies communales de Sans-Soucis, de la Guillème, de Castagnérol jusqu'à Granier, la côte vieille de Saint-Projet jusqu'à la route départementale 601.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la réalisation de cette opération, accepte les devis et décide de demander une subvention sur la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2023 à hauteur de 40%.

## **III/ ATTRIBUTION AMENDES DE POLICE**

A ce titre, la commune de Cassaniouze a bénéficié de 5 000 € attribués au titre du réaménagement de « Vieille Côte » de Saint-Projet.

## **IV/ LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA PECHE POUR LE PLAN D'EAU DE CASSANIOUZE**

La convention a pour objet la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche et de surveillance au profit de la Fédération. Le propriétaire riverain (la mairie) conserve la pleine propriété de son bien dont notamment l'exercice du droit de pêche pour la durée de la convention. La convention a été renouvelée par tacite reconduction, pour une durée de 5 ans.

## V/ QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Acquisition de bâtiments** : La signature de l'acte notarié relatif à l'achat par la commune de la maison Guibert située en centre bourg est prévue fin décembre 2022. Le retard pris par cette transaction immobilière, a nécessité de différer la demande de subvention entrant dans le cadre du plan d'aide de relance prévu pour l'implantation de commerces dans le cadre du plan gouvernemental de revitalisation des centres bourgs.
- 2) **Le contrat global d'assurance**  
Le contrat d'assurances communales jusqu'ici souscrit auprès de Groupama est actuellement en renégociation compte tenu d'une proposition plus avantageuse de la SMACL (Crédit agricole). Le tarif de Groupama actuellement de 11 000 €/an, renégocié récemment à hauteur de 9 600 € avec franchise apparaît moins avantageux que celui proposé par la SMACL, sans aucune franchise, à 7 835 €/an.
- 3) **Création d'un syndicat de l'eau**  
En raison des problèmes de sécheresse subis par certaines communes, la mise en place d'un syndicat de l'eau est à l'étude, sur le secteur de l'ex canton de Montsalvy, en interconnexion avec les communes voisines.
- 4) **Récupérateurs d'eau**  
Afin de pallier la diminution des réserves en eau de notre commune et avant que cette situation ne devienne trop critique, M. le Maire souhaite proposer aux habitants qui le souhaitent, l'achat groupé de cuves destinées notamment à l'arrosage des jardins.  
Inscription au secrétariat de mairie dès Janvier 2023.
- 5) **Le personnel communal**  
Le départ à la retraite de Marie-Andrée Lavigne (Secrétaire de mairie), programmé fin juin 2023 nécessite dès à présent la mise en place d'une procédure de formation destinée à Véronique Volonzac qui reprendra dès le mois de Juillet prochain, les fonctions de secrétaire de mairie. Ce tuilage s'effectuera sur 6 mois, de janvier à juin 2023.  
Dans ce cadre, M. le Maire précise qu'un recrutement est nécessaire pour la continuité du poste actuel de Véronique Volonzac qui assure actuellement la double activité de gestionnaire de l'agence postale communale et d'adjoint administratif à la mairie. Le contractuel sera recruté en CDD. Le contrat proposé ne pourra excéder 3 ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 6 ans, en catégorie C sur un temps de travail de 28h par semaine.
- 6) **Panneaux photovoltaïques**  
Deux études sont actuellement en cours de réalisation par la commune : l'une relative au chauffage et à l'isolation de l'école dans le cadre du PREB et la seconde relative à la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- 7) **Eglise du Prat**  
Mme Bioulac indique que la porte de l'église du Prat se dégrade de manière importante.
- 8) **Extinction de l'éclairage public**  
M. le Maire précise qu'en vue de réduire la consommation d'électricité, l'extinction de l'éclairage public est effective à compter du 28 novembre 2022 de 23 heures à 6 heures du matin sur la commune.

9) **Installation d'un magnétiseur dans le bourg de Cassaniouze**

Un local de l'ancien presbytère sera loué début décembre à M. Yeste pour y installer son activité.

10) **Une veillée de Noël** est organisée le vendredi 23 décembre 2022 à 20h30 à l'église de Cassaniouze en présence du Père Noël et aux sons des cabrettes et accordéons.

11) **Les vœux du Maire** sont prévus le dimanche 15 janvier 2023 à 16h30. Ce temps d'échanges permettra également l'accueil des nouveaux arrivants sur notre territoire et un concert sera offert par la mairie à cette occasion.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

LE SECRETAIRE

Yoann PLANTECOSTE

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'Y' and 'P' followed by several loops and a horizontal stroke.